

Les infractions

Près de 27 millions d'infractions au code de la route ont été relevées en 2021 (+ 8 % par rapport à 2019).

Les polices municipales ont relevé 7,2 millions d'infractions, dont 5,8 millions concernent un stationnement dangereux.

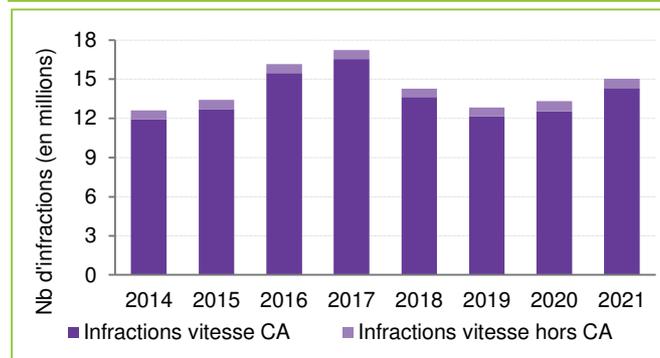
Nombre d'infractions en 2021

	Délits	Contraventions
Vitesse	218	15 041 597
Règles administratives*	236 146	995 343
Stationnement		1 212 869
Règles de conduite		1 053 348
Règles de priorité		688 317
Équipement des utilisateurs		249 539
Délit de fuite après un accident	181 894	
Eclairage et signalisations		156 087
Alcoolémie	104 292	34 342
Stupéfiants	105 582	
Dépassement		58 078
Refus et entraves	35 026	
Transport routier	1 467	27 052
Alcool et stupéfiants	11 757	
Homicides ou blessures involontaires	2 689	
Autres	167	6 943
Total	679 238	19 523 515

Source : Les infractions au code de la route et l'impact sur le permis à points, Bilan statistique de l'année 2021, ONISR, 2022.

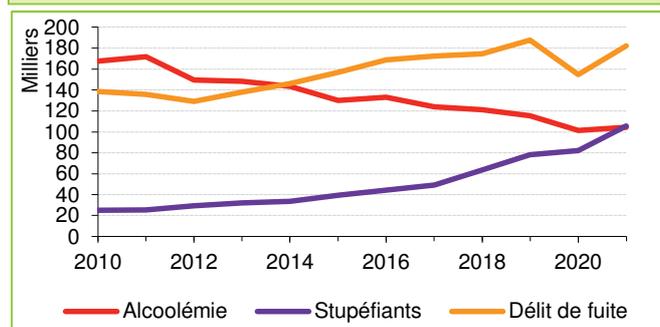
* Défaut de permis de conduire, non-assurance et fausses plaques pour les délits.

Evolution des infractions à la vitesse



Source : Les infractions au code de la route et l'impact sur le permis à points, Bilan statistique de l'année 2021, ONISR, 2022.

Évolution des délits liés à l'alcoolémie, aux stupéfiants et des délits de fuite



Source : Les infractions au code de la route et l'impact sur le permis à points, Bilan statistique de l'année 2021, ONISR, 2022.

N.B. : En 2021, les familles de contraventions (hors vitesse et feu rouge), contenant plus de catégories d'infractions, ne sont pas comparables à celles du bilan 2020.

Infractions - hors police municipale

20,2 millions d'infractions ont été relevées en 2021. Elles comprennent 97 % de contraventions (19,5 millions) et 3 % de délits (679 238).

74 % sont des infractions à la **vitesse**, soit 15 millions d'infractions, parmi lesquelles 218 délits.

1,2 million d'infractions pour **stationnement dangereux**, soit 6 % des infractions.

1,2 million d'infractions aux **règles administratives**, soit 6 % des infractions dont 132 765 délits pour défaut de permis de conduire (20 % des délits), 77 649 pour non assurance (11 % des délits) et 25 732 pour fausses plaques d'immatriculation (4 % des délits).

1,1 million d'infractions non délictuelles aux **règles de conduite** (dont 395 943 usage du **téléphone portable**, 34 483 port d'oreillettes).

688 317 infractions non délictuelles aux **règles de priorité** dont 373 822 « Feux rouges » relevées par le contrôle automatisé (CA). 131 838 infractions franchissements de feux rouges hors CA et 116 032 infractions de non-respect du panneau « stop ».

249 539 infractions non délictuelles pour défaut dans les équipements des utilisateurs, dont 129 032 pour **défaut de port de la ceinture** de sécurité, 32 178 pour **défaut de port du casque** et 47 250 pour **défaut de port de gants en deux-roues motorisés**.

156 087 infractions concernant l'**état des véhicules**.

138 634 infractions pour conduite avec alcoolémie, dont 104 292 sont des délits (75 %).

Certaines infractions ne sont composées que de délits. Il s'agit de 181 894 **délits de fuite** après un accident (27 % des délits), de 105 582 délits liés à l'usage de **stupéfiants** (16 % des délits), de 35 026 délits pour refus et entraves au contrôle (5 % des délits).

Contrôles alcool et stupéfiants

7 millions de dépistages d'alcoolémie ont été réalisés en 2021, dont 3,2 % étaient positifs. 97 % de ces contrôles sont préventifs (à l'initiative des forces de l'ordre) ou lors d'infractions, 3 % sont positifs.

77 166 contrôles ont été réalisés lors d'accidents corporels (y compris mortels), 8,5 % des usagers testés ont une alcoolémie supérieure au taux légal, en hausse régulière depuis 2016. 115 532 dépistages ont eu lieu lors d'accidents matériels. Ils sont positifs dans 10 % des cas.

630 957 dépistages de stupéfiants ont été réalisés en 2021, dont 17 % étaient positifs. 86 % de ces contrôles sont préventifs ou lors d'infractions, 19 % sont positifs.

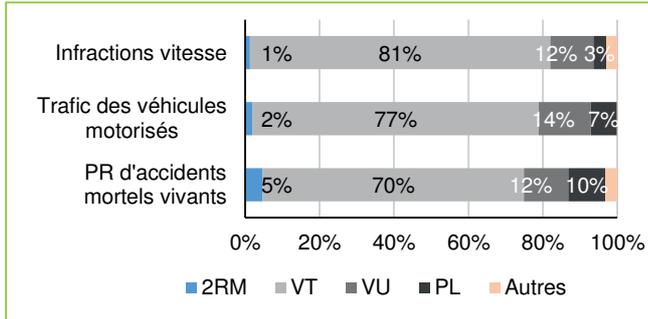
46 660 dépistages ont été réalisés en cas d'accidents corporels (y compris mortels), 6,5 % des conducteurs testés impliqués dans les accidents corporels étaient positifs aux stupéfiants.

Dispositif du contrôle automatisé

Radars	CA vitesse fixe (y compris tourelle)	CA vitesse mobile	CA vitesse radar autonome	CA feux rouges
2014	2 511	841		770
2015	2 541	787	22	788
2016	2 525	884	202	786
2017	2 509	884	275	778
2018	2 499	904	262	763
2019	2 137	950	249	758
2020	2 326	905	249	744
2021	2 393	973	312	710

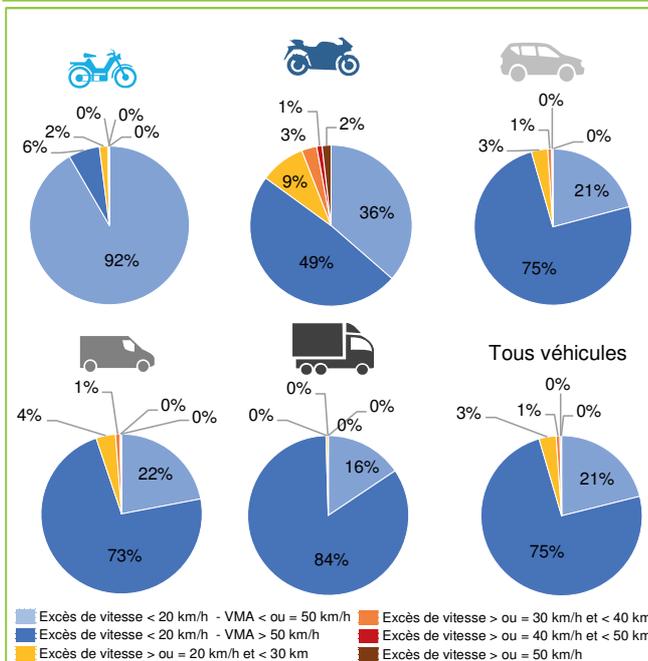
Source : DSR-DCA

Répartition des contraventions, du trafic et des PR d'accidents mortels par type de véhicule en 2021



Source : Les infractions au code de la route et l'impact sur le permis à points, Bilan statistique de l'année 2021, ONISR, 2022
Trafic des véhicules, MTE-SDES.

Infractions vitesse selon la valeur de l'excès, pour certains modes de déplacement en 2021



Source : Les infractions au code de la route et l'impact sur le permis à points, Bilan statistique de l'année 2021, ONISR, 2022.

4 388 radars automatiques

24 % des radars automatiques **fixes de vitesse** sont sur autoroutes, 69 % sur routes nationales ou départementales, 7 % sur voies communales.

4 % des radars **feux rouges** sont dans des agglomérations de 500 000 habitants et plus, 28 % entre 100 000 et 500 000 habitants, 50 % entre 10 000 et 100 000 habitants et 18 % dans des agglomérations de moins de 100 000 habitants.

Au 31/12/2021, le parc de voitures-radar est composé de 385 véhicules, dont 150 ont été transférés des forces de l'ordre à des opérateurs de conduite externalisée (sur 38 départements, voir page 171).

Contrôle vitesse

En 2021, avec plus de 11 millions d'infractions, les véhicules de tourisme (VT) représentent 81 % des infractions à la vitesse, relevées par le contrôle automatisé. Cette part est équivalente à celle du trafic (77 %) alors que la part des VL est seulement de 70% parmi les présumés responsables (PR) d'accidents mortels vivants. De même pour les véhicules utilitaires (VU), le deuxième volume le plus important avec près de 1,7 million d'infractions vitesse relevées par le CA, soit 12 %, une part proche de celle du trafic, soit 14 % et de celle des PR d'accidents mortels vivants (12 %).

Avec 0,5 million de contraventions, les poids lourds (PL) comptent pour 3 % des infractions vitesse relevées par le CA, alors qu'ils représentent 7 % du trafic. Néanmoins, avec 10 %, la part des PR vivants en PL est plus du triple de celle des infractions.

Les deux-roues motorisés (2RM) représentent 5 % des PR vivants mais ne représentent que 2 % du trafic et 1,3 % des infractions à la vitesse, relevées par le CA. La surreprésentation des PR vivants en 2RM est aussi due à leur forte vulnérabilité en cas d'accident.

Les deux-roues motorisés se différencient des autres véhicules, la part des excès de vitesse inférieurs à 20 km/h en ville (pour une VAM < 50 km/h) est plus importante pour les cyclomoteuristes (92 %) et les motocyclistes (36 %) que pour l'ensemble des véhicules (21 %). La part des excès de vitesse supérieurs à 20 km/h est plus importante pour les motocyclistes (15 %) que pour l'ensemble des véhicules (5 %). Plus particulièrement, la part des grands excès de vitesse supérieurs à 50 km/h est de 2 % alors qu'elle est de 0,1 % pour l'ensemble des véhicules.

Les données sont fournies par les forces de l'ordre pour les délits et les contraventions de classe 5 et par l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) pour les contraventions relevées par procès-verbal électronique (PVe) ou par contrôle automatisé (CA).